



QUINZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport du Groupe de travail
sur la dimension sociale de la mondialisation****Rapport oral de la présidente du groupe de travail,
M^{me} Azevedo, déléguée gouvernementale du Brésil**

1. Le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation s'est réuni le 16 novembre 2009 sous la présidence de M^{me} Azevedo (gouvernement, Brésil). Les vice-présidents étaient M. Daniel Funes de Rioja (employeur) et M. Roy Trotman (travailleur).
2. Le groupe de travail était saisi d'une question unique intitulée Le Pacte mondial pour l'emploi: cohérence des politiques et coordination internationale. Le document ¹ préparé par le Bureau a servi de base à la discussion.
3. Le groupe de travail a l'honneur d'accueillir M. Celso Amorim, ministre des Relations extérieures du Brésil. Dans une allocution de haute portée, M. Amorim souligne qu'une nouvelle gouvernance mondiale doit être mise en place pour protéger les membres les plus vulnérables de la société des effets néfastes de la crise économique. Il exhorte l'Organisation internationale du Travail (OIT) à continuer de jouer un rôle de chef de file dans la promotion d'une reprise fondée sur l'emploi et d'une mondialisation plus équitable. (Le texte de l'allocution peut-être consulté sur le site Web de l'OIT, à la page consacrée au Conseil d'administration.)
4. Le Directeur général ouvre la discussion en rappelant que plusieurs grandes réunions internationales majeures, notamment le Conseil économique et social des Nations Unies et le Sommet du G20 à Pittsburgh, se sont félicités du Pacte mondial pour l'emploi ou y ont souscrit. Se plaçant dans une perspective d'avenir, il appelle l'attention sur les défis que l'Organisation devra relever pour contribuer à l'élaboration d'un cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée qui soit axé sur l'emploi.
5. L'orateur souligne que le groupe de travail a eu un riche et fructueux débat sur la relation entre la crise économique mondiale, le Pacte mondial pour l'emploi et le rôle de la coordination internationale et de la cohérence des politiques. Ce débat témoigne d'une convergence de vues entre les délégués sur de nombreux points que l'orateur expose dans le souci de faciliter l'approfondissement du thème au Conseil d'administration. Un rapport complet résumant les interventions des participants est en cours de préparation et sera distribué après la présente session du Conseil d'administration. Le Directeur général

¹ Documents GB.306/WP/SDG/1 et GB.306/WP/SDG/1(Add.).

exprime l'espoir que le présent rapport, quoique bref, reflète bien le sens général de la réunion. Les principaux points peuvent se résumer aux trois éléments suivants: examen de la réponse de l'OIT à la crise et appui au Pacte mondial pour l'emploi; création d'un cadre axé sur l'emploi pour une croissance forte, durable et équilibrée; autres activités du Bureau à l'appui des mandats et de politiques internationales cohérentes.

Examen de la réponse de l'OIT à la crise et appui au Pacte mondial pour l'emploi

6. De nombreux délégués notent avec satisfaction les efforts fructueux visant à intégrer le Pacte mondial pour l'emploi dans une réponse à la crise coordonnée au niveau international.
 - Les participants approuvent sans réserve le rôle que l'OIT a joué dans l'élaboration de réponses à la crise et au cours de la période qui l'a précédée, par l'intermédiaire notamment de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.
 - L'OIT a réagi rapidement et avec pragmatisme lorsque la crise financière s'est aggravée en septembre 2008. En particulier, le bureau du Conseil d'administration a adopté, en novembre 2008, une déclaration contenant un programme d'action en six points.
 - Les discussions qui ont eu lieu à la session de mars 2009 du Conseil d'administration et le débat qui a suivi à la Conférence internationale du Travail en juin 2009 ont permis d'approfondir la réflexion à partir de cet accord initial. Le Pacte mondial pour l'emploi auquel a abouti ce processus offre un ensemble complet et équilibré de mesures. Aider les mandats à utiliser le Pacte est une priorité absolue.
 - Le Pacte bénéficie d'un très large soutien, qui s'est notamment exprimé au Conseil économique et social des Nations Unies, au Sommet du G20 à Pittsburgh, au Sommet du G8 plus à L'Aquila et lors de réunions récentes de ministres du travail à l'OCDE, à la Commission du travail et des affaires sociales de l'Union africaine, à l'Organisation des Etats américains, et dans le cadre de l'Organisation arabe du travail.
 - Les participants prennent acte de l'appel lancé à d'autres organisations internationales pour les inviter à utiliser le Pacte mondial pour l'emploi lorsqu'ils prennent des mesures pour faire face à la crise et gérer la période d'après crise et demandent aux gouvernements d'assurer le suivi nécessaire au sein des instances dirigeantes des organisations concernées.

Création d'un cadre axé sur l'emploi pour une croissance forte, durable et équilibrée

7. Afin que les pays puissent tirer pleinement parti du Pacte mondial pour l'emploi et passer du stade initial de la réponse à la crise à celui de la reprise en vue d'une croissance plus forte, plus durable et plus équilibrée, il faut remédier à un certain nombre de contraintes et de déséquilibres structurels. L'OIT a un rôle fondamental à jouer dans le recensement de ces obstacles et le partage d'expérience sur les moyens de les surmonter. A cet égard, le G20 a établi un cadre pour favoriser une croissance forte, durable et équilibrée qui soit fortement axée sur l'emploi. Le groupe de travail a notamment abordé les domaines suivants:

- promouvoir l’emploi grâce à l’expansion des secteurs et branches d’activité à forte intensité de main-d’œuvre et offrant du travail décent;
- promouvoir et assurer la protection sociale pour tous, notamment en instaurant un socle social, compte tenu des textes nationaux;
- favoriser les entreprises, publiques et privées, qui sont durables aux plans économique, social et environnemental;
- veiller à ce que le secteur financier soit au service de l’économie réelle et de l’investissement productif;
- l’application des stratégies de désengagement afin de permettre le retrait progressif des mesures de relance devrait se faire seulement une fois que la tendance à la baisse du chômage et du sous-emploi se confirme durablement;
- éviter la spirale déflationniste des salaires et remédier à la tendance à la baisse de la part des salaires dans le revenu national, par des salaires minima d’un niveau approprié et un ajustement général des salaires;
- renforcer la formation et d’autres politiques actives du marché du travail pour prévenir l’aggravation du chômage de longue durée et maintenir le taux d’activité actuel;
- développer au maximum le potentiel des emplois verts pour favoriser l’ajustement aux nouvelles politiques environnementales permettant de s’adapter au changement climatique et d’en atténuer les effets;
- soutenir l’élargissement des marges de manœuvre politiques et budgétaires et l’accroissement des ressources dans les pays en développement, notamment par le biais de politiques d’aide bilatérales et multilatérales;
- accroître l’aide aux pays moins avancés en vue d’augmenter la productivité et les revenus dans l’agriculture et le secteur rural et de poser les bases d’une expansion de l’emploi salarié formel;
- promouvoir le dialogue social et la négociation collective;
- faire preuve de vigilance dans la défense des principes et droits fondamentaux au travail et promouvoir le plein exercice des normes internationales du travail;
- favoriser les possibilités d’instauration d’une corrélation positive entre commerce et emploi, en particulier dans les pays en développement, en vue d’appuyer la tenue de négociations commerciales multilatérales et d’éviter le recours au protectionnisme. Il convient de tenir compte de la diversité des niveaux de développement pour supprimer les obstacles au commerce.

Autres activités du Bureau à l’appui des mandants et de politiques internationales cohérentes

8. La Déclaration de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et le Pacte mondial pour l’emploi sont les instruments sur lesquels s’appuie le Bureau dans les efforts qu’il déploie pour soutenir les mandants dans leur réponse à la crise et l’élaboration d’un cadre axé sur l’emploi propre à favoriser une croissance mondiale forte, durable et

équilibrée. Le Bureau est encouragé à élargir et renforcer le soutien qu'il apporte aux mandants et aux pays utilisant l'approche fondée sur le Pacte mondial pour l'emploi.

9. Le Bureau devrait:

- continuer à suivre les politiques mises en œuvre sur le plan national en réponse à la crise dans les domaines social, de l'emploi et des revenus;
- approfondir son analyse fondée sur des données factuelles et évaluer quelles politiques se sont révélées les plus efficaces;
- contribuer au débat international et aux décisions prises dans ces domaines, notamment dans le cadre de l'examen en 2010 des objectifs du Millénaire pour le développement, du suivi du Sommet de Pittsburgh, de l'action des organisations régionales et des partenariats noués par l'OIT avec d'autres organisations internationales;
- accroître ses contributions techniques au débat mené à l'échelle mondiale, régionale et nationale, en étroite collaboration avec les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs;
- aider les pays en travaillant en collaboration encore plus étroite au niveau national avec les coordonnateurs résidents des Nations Unies, le PNUD, le PNUAD, le FMI, la Banque mondiale et les banques de développement régionales ainsi qu'avec d'autres partenaires dans le domaine de la coopération internationale pour le développement;
- s'efforcer d'élargir le dialogue politique et l'échange de pratiques exemplaires et d'enseignements par le biais de la coopération Sud-Sud, y compris la coopération triangulaire, afin de recenser les politiques et programmes appropriés dans les efforts visant à surmonter la crise;
- tirer le meilleur parti des ressources techniques et financières existantes et renforcer les capacités de l'OIT avec le soutien des partenaires internationaux.

Genève, le 19 novembre 2009.